



Partage de la maison en cas de divorce

Par **davdunord**, le **14/09/2009** à **16:59**

Bonjour,

Ma femme et moi sommes mariés depuis le 30 juin 2007, sans contrat de mariage, et nous possédons une maison que nous avons achetée en octobre 2007.

Nous avons décidé de divorcer et nous nous posons des questions sur le partage de la maison.

Nous désirerions savoir si il y a une possibilité de mettre la maison à nos deux noms pendant une période de deux ou trois ans? Et si cela était possible, combien cela pourrait nous coûter? Ce qui nous permettrait de ne pas perdre d'argent à la revente de celle-ci.

Merci d'avance à la personne qui nous répondra...